

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0005954

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 616 Société : 133333

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : SAHLI LAFOUCINE

Date de naissance : 1948

Adresse : 616

..... 1948

Tél. : 06 64 82 55 94

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 15/9/21

Nom et prénom du malade : SAHLI LAFOUCINE

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affectation ORL

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

17 OCT. 2022

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/01/2012	6		200	
	ABT		100	
			300 off	 Najib BACHIRI SPECIALIST D.O.B. Residencie Education 1011 App 6 El Gouda Ain chok Casablanca 02 58 30 23 GSM 06 61 80 18 48

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	15/9/2002	45,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraire
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="padding: 5px;">25533412</td><td style="padding: 5px;">21433552</td></tr> <tr> <td style="padding: 5px;">00000000</td><td style="padding: 5px;">00000000</td></tr> <tr> <td colspan="2" style="padding: 5px;"><hr/></td></tr> <tr> <td style="padding: 5px;">00000000</td><td style="padding: 5px;">00000000</td></tr> <tr> <td style="padding: 5px;">35533411</td><td style="padding: 5px;">11433553</td></tr> </table> G	25533412	21433552	00000000	00000000	<hr/>		00000000	00000000	35533411	11433553	Coefficient des travaux
25533412	21433552											
00000000	00000000											
<hr/>												
00000000	00000000											
35533411	11433553											
	MONTANTS											

A diagram showing a 10x10 grid of nodes, each labeled with a number from 1 to 9. The grid is centered at node 5,5. The nodes are arranged in concentric layers around the center. The x-axis is labeled D and G, and the y-axis is labeled B.

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CADREZ DU FINANCIER AVANT D'EXÉCUTER LE DEVIS

Dr.Najib Baghdadi

SPÉCIALISTE O.R.L.

- Maladies et Chirurgie du nez - gorge - oreille et cou
 - Exploration de la surdité et du vertige
 - Micro chirurgie de l'oreille
 - Ancien chef de service de l'hôpital Med V de Safi
 - Membre de la société Française d'ORL
 - Expert assermenté auprès des tribunaux



الدكتور بغدادي نجيب

الاختصاصي في أمراض وجراحة الأذن
الأذن، الحنجرة والعنق

الجراحة المجهريّة للأذن

تشخيص الصمم والدوخة

رئيس سابق لقسم الأدنى والحجرة

يحيى محمد الخامس باسفي

الآن، الأنف و الحنجرة

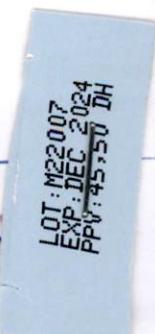
خبير محلف لدى المحاكم

Casablanca le : الدار البيضاء، في.....

Sahli Lhuwain

45,5 - Gießkanne 10

$\mu \times y \times \theta$
pd_{MS}



اقامة رياض القدس - عماره 1 الشقة 8 الطابق 4 فوق ايف روشي عين الشق - الدار البيضاء: 0661.80.16.48: المحمول: 0522.50.30.23

Angle Bd Al Qods et Bd Haifa Rés Riad el Qods Imm 1 Appt 8 Etg 4 au dessus de Yves rocher - Casablanca

Tél : 0522.50.30.23 - 0661.80.16.48 e-mail: baghdadi.56@hotmail.fr Icône: 001634410000013

Dr.Najib Baghdadi

SPECIALISTE O.R.L

- Maladies et Chirurgie du nez - gorge - oreille et cou
 - Exploration de la surdité et du vertige
 - Micro chirurgie de l'oreille
- Ancien chef de service de l'hôpital Med V de Safi
 - Membre de la société Française d'ORL
 - Expert assermenté auprès des tribunaux



الدكتور بغدادي نجيب

اختصاصي في أمراض وجراحة الأنف
الأذن، الحجرة والعنق

الجراحة المجهرية للأذن

تشخيص الصمم والدوخة

رئيس سابق لقسم الأذن الأنف والحنجرة

يمشتفى محمد الخامس ياسفي

عضو في الجامعة الفرنسية لأمراض

الأذن الأنف والحنجرة

خبير حلف لدى المحاكم

Casablanca le : ١٧٩١/٢٢ الدار البيضاء، في

Sahli A'hmed

Practice

AB Inter = 50 DH
sp te 37



إقامة رياض القدس عمارة 1 الشقة 8 الطابق 4 فوق ايف روشي عين الشق - الدار البيضاء: 0522.50.30.23 المحصول: 0661.80.16.48

Angle Bd Al Qods et Bd Haifa Rés Riad el Qods Imm 1 Appt 8 Etg 4 au dessus de Yves rocher - Casablanca

Tél : 0522.50.30.23 - 0661.80.16.48 e-mail:baghdadi.56@hotmail.fr Icône: 001634410000013